



Durée prévis résiliation bail de location

Par **genechris**, le **15/09/2011 à 16:03**

Bonjour,
Pourriez vous me dire si un préavis de congé pour résiliation d'un bail de location maison vide de 3 mois peut être diminué du fait de l'emménagement dans un maison meuve que j'ai fait construire.
Je vous remercie, par avance, pour votre réponse
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **15/09/2011 à 18:08**

Bonjour, non ce n'est pas un motif de réduction de préavis. Par contre vous pouvez informer le bailleur que l'appartement peut être libéré plus tôt s'il trouve un locataire ou vous pouvez vous-même essayer d'en trouver un que votre propriétaire sera libre ou non d'accepter. En cas de relocation avant la fin de votre préavis, vous êtes tenu de payer le loyer et les charges que jusqu'à l'entrée des nouveaux locataires. Téléphonnez à votre bailleur pour l'informer et essayer de vous mettre d'accord avec lui et surtout mettez tout par écrit, cordialement

Par **genechris**, le **16/09/2011 à 14:37**

bonjour
merci pour votre réponse et vos conseils
cordialement